

# Auto-exclusion volontaire



GameSense

bclc  
playing it right

Si vous estimez excessive votre passion pour les jeux d'argent ou si vous désirez vous en libérer, le programme d'auto-exclusion peut être une première étape importante sur la voie permettant de maîtriser cette dépendance.

## En quoi consiste le programme d'auto-exclusion volontaire?

Le programme permet de vous exclure volontairement et pour une période donnée des endroits où sont installées des machines à sous, des salles de bingo commerciales ou du site PlayNow.com.

Une personne peut s'auto-exclure

1. des endroits où sont installées des machines à sous, ce qui comprend les casinos, les centres de jeux communautaires et les salles d'un hippodrome équipées de machines à sous,
2. des salles de bingo commerciales, des centres de jeux communautaires et de tout établissement proposant des parties de bingo,
3. des jeux proposés sur PlayNow.com.

Si vous vous êtes auto-exclu d'un établissement de jeux, vous ne pourrez plus jouer sur PlayNow.com durant toute la période de votre exclusion. Lorsque vous aurez signé le formulaire d'auto-exclusion, vos comptes PlayNow.com seront fermés.

## Comment m'exclure volontairement?

Pour vous exclure volontairement des établissements où sont installées des machines à sous, rendez-vous à un Centre d'information GameSense situé dans un casino et demandez à parler à un conseiller ou une conseillère GameSense ou renseignez-vous auprès de tout membre du personnel d'un établissement ou d'une salle de jeux.

Pour vous auto-exclure des salles de bingo commerciales, adressez-vous à un membre du personnel qui vous aiguillera vers la personne compétente.

Pour vous exclure spécifiquement du site PlayNow.com, connectez-vous à votre compte PlayNow.com et, dans *My Account*, cliquez sur *Self-Exclusion*. Des écrans vous guideront tout au long du processus menant à l'exclusion volontaire.

Vous pouvez également vous rendre aux bureaux de la BCLC de Kamloops ou de Vancouver ou appeler les services à la clientèle de la BCLC au **1-866-815-0222**.

## En quoi consistent les formalités?

Une fois la décision prise de vous auto-exclure des établissements de jeux, adressez-vous à un membre du personnel de sécurité qui a reçu la formation voulue pour traiter de telles demandes.

Si des conseillers ou conseillères GameSense sont présents, ils vous apporteront également le soutien nécessaire durant le processus. Ce sont des professionnels spécialement formés qui comprennent la difficulté de votre décision et qui vous aideront dans toute la mesure de leurs moyens.

Ils vous demanderont de leur présenter une pièce d'identité émise par un organisme

gouvernemental et comportant votre signature et votre photo. Ce peut être un permis de conduire, un passeport ou une autre pièce officielle d'identité. Vous devrez signer également le document intitulé *Voluntary Self-Exclusion Agreement* (Formulaire d'assentiment à l'exclusion volontaire). Votre photo sera prise.

## Qu'arrive-t-il après que j'ai signé?

Après que vous avez signé, les renseignements que vous avez fournis seront communiqués à tous les bureaux de sécurité des établissements et salles de jeux concernés. Le but de cette démarche est de vous aider à maintenir votre engagement.

Si vous êtes un *BC Gold Member*, votre compte sera désactivé et on vous demandera d'échanger vos points contre leur remboursement en argent.

Si vous avez décidé de vous exclure de *PlayNow* et après avoir rempli le formulaire en ligne, la BCLC annulera votre compte joueur, soldera votre *eWallet* et vous remboursera tout montant *PlayerCash* non utilisé.

Après avoir rempli votre formulaire d'exclusion volontaire à un établissement de jeux, on vous demandera si vous désirez partager avec un conseiller ou une conseillère les renseignements que vous avez fournis. Dans l'affirmative, un conseiller ou une conseillère prendra contact avec vous.

Comme le précise la *Gaming Control Act* de la Colombie-Britannique, la loi provinciale réglant les jeux d'argent, vous ne pourrez plus gagner le moindre montant dans des établissements de jeux durant la période de votre auto-exclusion.

## Quelle sera la durée de mon auto-exclusion?

Vous avez le choix parmi les durées mentionnées ci-dessous :

- 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

L'auto-exclusion commence au moment où vous signez le formulaire d'assentiment et reste en vigueur pendant la période retenue. L'auto-exclusion volontaire ne peut être révoquée.

## Puis-je exclure un conjoint ou un membre de ma famille?

On peut très bien comprendre que vous vouliez aider un être cher que vous estimez être en difficulté. Toutefois, seule la personne qui cherche à s'auto-exclure peut le faire. Personne ne peut prendre cette décision au nom d'une autre personne.

## Quelles sont les conséquences d'un manquement à mon engagement?

Il vous incombe de respecter l'engagement que vous avez pris. Si vous entrez dans un établissement de jeux durant votre période d'auto-exclusion et si on vous y identifie, vous serez prié de quitter l'endroit. De plus, en vertu de la *Gaming Control Act* de la Colombie-Britannique, vous serez passible d'une amende de 5 000 \$.

## De l'aide est disponible

Des conseillers peuvent vous aider gratuitement et de manière confidentielle. Ces conseillers et conseillères sont des spécialistes spécialement formés qui peuvent vous aider à surmonter les problèmes qui découlent d'une dépendance aux jeux d'argent.

Les personnes qui se font conseiller et qui participent au programme d'auto-exclusion ont beaucoup plus de chance que les autres de reprendre le contrôle de leurs comportements face aux jeux d'argent.

Pour plus de renseignements, appelez la ligne d'assistance *Problem Gambling* au **1-888-795-6111**.

Pour en savoir plus...

engage your **GameSense.ca**